

MAIRIE
DE
BANDOL
83150

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 592

Service / Culture-Animation-Sports

**EXAMENS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY.**

Nous, Franck Bertoncini, Maire de la commune de Bandol,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1
Considérant qu'il nous appartient de désigner un jury en vue des examens de l'École
Municipale de Musique devant se dérouler les 1, 3, 6 et 11 Juin 2026.

- A R R E T O N S -

Article 1^{er} :

- Madame Violaine SANANES - (Discipline / Guitare), 36 rue caisserie 13002 MARSEILLE
. 1 intervention
- Madame Véronique MAGGIOLINO - (Discipline / Piano), 186 chemin de piedardant 83190
OLLIOULES. 1 intervention
- Monsieur Johan AGOSTINI - (Discipline / Violon) 63 lotissement du Val d'Artaud chemin de
Chateaubanne 83500 LA SEYNE SUR MER. 1 Intervention.
- Monsieur Axel SAGNIER - (Discipline / Batterie) 62 chemin de macany 83400 HYÈRES, 1
Intervention.
- Monsieur Anatole MARTIN - (Disciplines /Trompette et saxophone) 17 rue des cordeliers
13100 AIX EN PROVENCE . 1 Intervention
- Madame Aurélia CERONI-MESSIAEN (Discipline / Clarinette) 16 impasse Manet 83260 LA
CRAU. 1 intervention
- Madame Anaïs LE PICHON (Discipline / Flûte) 508 boulevard du Faron 83200 TOULON

Article 2^{ème} : Ils percevront chacun en ce qui les concerne à titre de défraiement, la somme
de **70€ (SOIXANTE DIX EUROS)** par intervention.

Article 3^{ème} : Le Présent arrêté sera déposé en Préfecture du Var, notifié aux intéressés et
publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 22 MAI 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol.



AR Prefecture

083-218300093-20260522-ARR_2026_592-AI
Reçu le 22/05/2026